



FORMATION DE RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE DES NON ELECTRICIEN BS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Réaliser des OPERATION D'ORDRE ELECTRIQUE simple, qui doivent être exécutée exclusivement hors tension et hors ZONE DE VOISINAGE RENFORCE BT.

CONTENU DE LA FORMATION : Citer les limites de l'HABILITATION BS (Autorisation et interdictions, etc.). Nommer les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE. Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT. Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation. Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit. Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT. Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT ELEMENTAIRES. Enoncer la procédure de remplacement.

MODALITES PEDAGOGIQUES POSSIBLES :

En présentiel, en centre de formation ou en entreprise, en groupe ou individuel.

En classe virtuelle (à distance en Visio conférence), en groupe ou individuel.

En multi-modal V1 : En Visio conférence avec le formateur puis regroupement en présentiel.

En multi-modal V2 : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin) puis regroupement en présentiel.

Durée en heures : 10;5 heures

CONDITIONS D'INSCRIPTION : PRE-REQUIS : : Pour toutes modalités, maîtriser la langue française. Fournir sa précédente attestation de formation.

En classe virtuelle : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet. Avoir travaillé ou travailler dans la propreté ou l'alimentaire.

En multi-modal : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

RESULTAT ATTENDU : Savoir travailler en sécurité. Etre habilitable par son chef d'entreprise.

FINANCEMENT POSSIBLE : Fond d'entreprise, OPCA, fond individuel, AIF.

PROGRAMME - ACTION DE FORMATION : aller vers
formation en présentiel
formation multi modal V1
formation multi modal V2

FORMACODE 31095

Répertoire spécifique RS1633

RNCP non applicable

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : **10 rue des papeteries 63300 THIERS**



PROGRAMME DE FORMATION DE RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE DES NON ELECTRICIEN BS PROGRAMME EN PRESENTIEL	
DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
	DC1 Citer les limites de l'HABILITATION BS (Autorisation et interdits, etc.).
	Cite les limites du BS
	DC2 Nommer les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
	Identifie le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échange les informations nécessaires.
	Respecte les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE. Rend compte de son activité
	DC3 Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT.
	Reconnaît les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur ENVIRONNEMENT.
	DC4 Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
	Si nécessaire identifie, vérifie et utilise les EPI appropriés.
	DC5 Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
	Réalise la MISE HORS TENSION pour son propre compte
	Effectue la VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION
	Réalise une remise sous tension.
	DC6 Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.
	Délimite et signale la ZONE D'INTERVENTION BT.
	Respecte les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.
	DC7 Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT ELEMENTAIRES.
	Listes les documents. Enonce les documents.
	DC8 Enoncer la procédure de remplacement.
	Enonce et met en œuvre une procédure de remplacement (fonction du poste occupé) : d'un fusible, d'une lampe, d'un accessoire.
	Analyse les risques préalablement à chaque SITUATION DE TRAVAIL.
	Analyse les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
	Pratique
	Exercices de pratique reprenant ce qui à été vu sur l'ensemble de la formation

METHODE PEDAGOGIQUE : Méthode interrogative et explicative reposant sur de nombreux exercices dont 50% de mise en situation.

METHODE D'EVALUATION : QCM en fin de formation. Conformément aux prescriptions de l'INRS, ED 6127, article 5.4.1. : « l'apprenant doit obtenir 70% de bonnes réponses à l'ensemble du QCM et 30% au test limites du poste et distances pour être habilité. Epreuve pratique : Le candidat n'a effectué aucune erreur pouvant mettre en danger une personne et n'a eu aucun comportement dangereux, ce qui permet de l'habiliter selon la NF C 18-510 article D3 de l'annexe D.

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : **10 rue des papeteries 63300 THIERS**



PROGRAMME DE FORMATION DE RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE DES NON ELECTRICIEN BS

DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
<i>En classe virtuelle 7H00</i>	
DC1 Citer les limites de l'HABILITATION BS (Autorisation et interdits, etc.).	
	Cite les limites du BS
DC2 Nommer les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION	
	Identifie le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échange les informations nécessaires.
	Respecte les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE. Rend compte de son activité
DC3 Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et	
	Reconnaît les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur ENVIRONNEMENT.
DC4 Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.	
	Si nécessaire identifie, vérifie et utilise les EPI appropriés.
DC5 Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.	
	Réalise la MISE HORS TENSION pour son propre compte
	Effectue la VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION
	Réalise une remise sous tension.
DC6 Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.	
	Délimite et signale la ZONE D'INTERVENTION BT.
	Respecte les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.
DC7 Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT ELEMENTAIRES.	
	Listes les documents. Enonce les documents.
DC8 Enoncer la procédure de remplacement.	
	Enonce et met en œuvre une procédure de remplacement (fonction du poste occupé) : d'un fusible, d'une lampe, d'un accessoire.
	Analyse les risques préalablement à chaque SITUATION DE TRAVAIL.
	Analyse les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
Pratique en présentiel 3,5h	
	Exercices de pratique reprenant ce qui à été vu sur l'ensemble de la formation

METHODE PEDAGOGIQUE : Chaque participant se connecte en ligne. Le formateur s'assure que chaque participant a des connaissances de base. Méthode interrogative et explicative reposant sur de nombreux exercices et échanges.

Regroupement des apprenants en présentiel pendant 4 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

METHODE D'EVALUATION : QCM en fin de formation. Conformément aux prescriptions de l'INRS, ED 6127, article 5.4.1. : « l'apprenant doit obtenir 70% de bonnes réponses à l'ensemble du QCM et 30% au test limites du poste et distances pour être habilité. Epreuve pratique : Le candidat n'a effectué aucune erreur pouvant mettre en danger une personne et n'a eu aucun comportement dangereux, ce qui permet de l'habiliter selon la NF C 18-510 article D3 de l'annexe D.



**PROGRAMME DE FORMATION DE RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE
DES NON ELECTRICIEN BS
PROGRAMME EN MULTI-MODAL V2**

DOMAINES DE COMPETENCES	POINTS ABORDES
	<i>En virtuel 7H00</i>
	DC1 Citer les limites de l'HABILITATION BS (Autorisation et interdits, etc.).
	Cite les limites du BS
	DC2 Nommer les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
	Identifie le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échange les informations nécessaires.
	Respecte les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE. Rend compte de son activité
	DC3 Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et
	Reconnaît les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur ENVIRONNEMENT.
	DC4 Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
	Si nécessaire identifie, vérifie et utilise les EPI appropriés.
	DC5 Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
	Réalise la MISE HORS TENSION pour son propre compte
	Effectue la VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION
	Réalise une remise sous tension.
	DC6 Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.
	Délimite et signale la ZONE D'INTERVENTION BT.
	Respecte les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.
	DC7 Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT ELEMENTAIRES.
	Listes les documents. Enonce les documents.
	DC8 Enoncer la procédure de remplacement.
	Enonce et met en œuvre une procédure de remplacement (fonction du poste occupé) : d'un fusible, d'une lampe, d'un accessoire.
	Analyse les risques préalablement à chaque SITUATION DE TRAVAIL.
	Analyse les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
	Pratique en présentiel 3,5h
	Exercices de pratique reprenant ce qui à été vu sur l'ensemble de la formation

METHODE PEDAGOGIQUE : L'apprenant est seul sur un module informatique interactif. Il se connecte à sa session et doit valider 10 heures de formation dans un temps défini. Le formateur accède à la plateforme, vérifie les temps passés sur les modules. Regroupement des apprenants en présentiel pendant 4 heures. Le formateur vérifie lors de l'échange les acquisitions, fait réaliser des mises en situation. En fin de session fait passer le test final.

METHODE D'EVALUATION : QCM en fin de formation. Conformément aux prescriptions de l'INRS, ED 6127, article 5.4.1. : « l'apprenant doit obtenir 70% de bonnes réponses à l'ensemble du QCM et 30% au test limites du poste et distances pour être habilité. Epreuve pratique : Le candidat n'a effectué aucune erreur pouvant mettre en danger une personne et n'a eu aucun comportement dangereux, ce qui permet de l'habilitier selon la NF C 18-510 article D3 de l'annexe D.